



**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026**

**Sont présents(e)s :** Madame Sophie Boucher  
Madame Chantal Côté  
Monsieur Jonathan Daigle  
Madame Sonia Isabelle  
Madame Pauline Joncas  
Monsieur Richard Lord  
Monsieur Pierre Martineau  
Madame Christine Talbot

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure
4. Correspondance
5. Rapport des comités
6. Présentation des comptes
7. Dépenses et engagements de crédit
8. Adoption des règlements
9. Avis de motion
10. Projets de règlements
11. Divers
  - 11.1. Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration
  - 11.2. Engagement d'un préposé à l'entretien
  - 11.3. Demande à la CPTAQ - Acquisition des lots 3 250 047, 3 250 063, 3 250 065 et d'une partie du lot 3 250 064 appartenant à M. Martin Lemieux pour l'expansion de l'érablière de M. Gilbert Lacombe
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture**

La mairesse Madame Chantal Côté procède à l'ouverture de la séance.

**2026-10-01      2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Madame Christine Talbot et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2026-10-02      3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

Il est proposé par la conseillère Madame Pauline Joncas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, après avoir été lu par chacun, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

**4. Correspondance**

Aucune correspondance.

**5. Rapport des comités**

Aucun rapport des comités.

**6. Présentation des comptes**

Puisque les citoyens ont accès à l'ensemble des dépenses présentées mensuellement dans le journal *Le Vaillant*, le Conseil accepte qu'il n'y ait pas de présentation détaillée des comptes lors de la séance.

**2026-10-03      7. Dépenses et engagements de crédit**

**Il est proposé par Monsieur Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2600140 au numéro C2600151, les dépôts directs du numéro P2600546 au numéro P2600606 et les paiements Accès D du numéro L2600099 au numéro L2600109 pour la somme de 163 976,67 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 91 494,57 \$, totalisant ainsi 255 471,24 \$.**

**8. Adoption des règlements**

Aucun règlement.

**9. Avis de motion**

Aucun avis de motion.

## **10. Projets de règlements**

Aucun projet de règlement.

## **11. Divers**

### **2026-10-04      11.1. Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Jacob et le chemin Bellevue Ouest pour un montant maximal subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux réalisés en 2026 sur les routes et chemins précités s'élèvent à 20 000,25 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés aux présentes dépenses sur des routes et chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) (dossier : XGH29432 - 18045 (12) - 2026-0525-006), le tout tel que décrit au formulaire V-321.

### **2026-10-05      11.2. Engagement d'un préposé à l'entretien**

**CONSIDÉRANT QU'** une offre d'emploi a été affichée pour le poste de préposé(e) à l'entretien à temps plein annuel ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres et entrevues ont eu lieu afin de combler le poste;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Lord

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

De ratifier l'engagement de M. Gabriel Vaillancourt-Dubé à titre de préposé à l'entretien à temps plein selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité de sélection. L'entrée en poste de M. Vaillancourt-Dubé est effective à compter du 31 août 2026.

2026-10-06

**11.3. Demande à la CPTAQ - Acquisition des lots 3 250 047, 3 250 063, 3 250 065 et d'une partie du lot 3 250 064 appartenant à M. Martin Lemieux pour l'expansion de l'érablière de M. Gilbert Lacombe**

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à permettre à M. Martin Lemieux de vendre à M. Gilbert Lacombe les lots 3 250 047, 3 250 063 et 3 250 065, ainsi qu'une partie du lot 3 250 064, lesquels font l'objet, depuis quelques années, d'une exploitation agricole active par M. Lacombe qui en est actuellement locataire et qui y exploite 300 entailles;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gilbert Lacombe est propriétaire de deux lots adjacents à cette propriété, soit le lot 3 251 114 où sa résidence y est construite ainsi que le lot 3 251 116 qui possède une superficie boisée de 16 681 m. c. et 450 entailles;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Lacombe désire acquérir les lots de M. Lemieux afin d'ajouter à son exploitation agricole un potentiel de 850 entailles supplémentaires n'étant actuellement pas exploitées, et ainsi y consolider ses activités acéricoles en devenant propriétaire d'un potentiel de 1 150 entailles à l'approche de la fin du bail, mettant ainsi fin à la location des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Lemieux conserverait, au cours de cette aliénation, une superficie de 5000 m.c. à des fins résidentielles sur la partie du lot 3 250 064 pour sa propre résidence et conserverait aussi les lots 3 250 048, 3 250 049 et 3 250 050, situés de l'autre côté de la Rivière des Perdrix, puisque ceux-ci ne sont pas accessibles physiquement par les lots que M. Lacombe souhaite acquérir;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la présente demande d'autorisation visant la vente des lots 3 250 047, 3 250 063 et 3 250 065, ainsi que d'une partie du lot 3 250 064 du cadastre de Cap-Saint-Ignace, appartenant à M. Martin

Lemieux, afin de permettre à l'éventuel acquéreur, M. Gilbert Lacombe, de joindre les lots visés par la demande à ceux dont il est actuellement propriétaire et ainsi de consolider son exploitation agricole, notamment par l'exploitation de l'érablière adjacente à sa résidence permanente et par l'accroissement de son potentiel acéricole.

**12. Période de questions**

Madame Chantal Côté répond aux diverses questions des gens dans la salle.

**2026-10-07 13. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Madame Sonia Isabelle et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que la séance soit levée à 20 heures 20.



---

Chantal Côté, Mairesse



---

Sophie Boucher, Greffière-trésorière